

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2026-06

Objet : Passation d'une convention d'occupation précaire pour la location du chalet de l'Arête à Bise

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2026_20 en date du 8 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la demande de Madame FAVRE-VICTOIRE Delphine pour louer le chalet de l'Arête à Bise ;

Considérant l'accord émis par cette dernière sur les modalités de location ;

DECIDE

- 1- De louer à Madame FAVRE-VICTOIRE Delphine, domiciliée 110 impasse Crêt du Moulin 74500 BERNEX, le chalet de l'Arête sis à Bise pour la période du 22 juin 2026 au 15 octobre 2026, dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire.
- 2- De fixer le loyer à **300 €** pour la période susvisée.

A VACHERESSE, le 22 juin 2026

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le **25 JUIN 2026**

Décision du Maire n° D2026-06